

Image not found or type unknown



Report d'usufruit sur prix de vente

Par **jojokarnickel**, le **31/10/2014** à **11:32**

Bonjour,

Suite à la vente d'un terrain à bâtir indivis et partiellement démembré entre 17 indivisaires, le notaire a refusé de me faire bénéficiaire de l'article 621 CC relatif à la possibilité de reporter l'usufruit sur le prix de vente en disant qu'il s'agirait d'une donation taxable, m'obligeant à acquitter 40000 euros d'imposition sur la plus-value alors que mon père usufruitier dudit bien était exonéré. Quel recours puis-je avoir ?